



# Assemblée générale

Distr. limitée  
18 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

### Première Commission

Point 98 g) de l'ordre du jour

**Examen et application du Document de clôture  
de la douzième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale : Centre régional  
des Nations Unies pour la paix et le désarmement  
en Asie et dans le Pacifique**

**Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde,  
Indonésie, Japon, Kazakhstan, Micronésie (États fédérés de),  
Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan,  
République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste  
et Viet Nam : projet de résolution**

### **Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 42/39 D du 30 novembre 1987, par laquelle elle a créé le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie, et sa résolution 44/117 F du 15 décembre 1989, dans laquelle elle a décidé que le Centre s'appellerait désormais Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, dont le siège est à Katmandou et qui a pour mandat de fournir aux États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et les activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de désarmement par une utilisation judicieuse des ressources disponibles,

*Se félicitant* que le Centre régional opère effectivement à partir de Katmandou, conformément à sa résolution 62/52 en date du 5 décembre 2007,

*Rappelant* que le Centre régional a pour mandat de fournir aux États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et les activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de désarmement,

*Sachant gré* au Centre régional de l'important travail de promotion des mesures de confiance qu'il fait en organisant des réunions, conférences et ateliers



dans la région, notamment les conférences qui se sont tenues sur l'île de Jeju (République de Corée) du 16 au 18 novembre 2009 et à Saitama (Japon) du 25 au 27 août 2010,

*Exprimant sa reconnaissance* au Népal de s'être acquitté en temps voulu des engagements financiers qu'il avait pris pour faciliter le fonctionnement effectif du Centre régional,

1. *Se félicite* des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique durant l'année écoulée, et invite tous les États de la région à continuer d'appuyer les activités du Centre, notamment en poursuivant, dans la mesure du possible, leur participation auxdites activités, et en proposant des thèmes à intégrer dans son programme de travail afin de contribuer à la mise en œuvre d'actions de paix et de désarmement;

2. *Remercie* le Gouvernement népalais de sa coopération et de son appui financier, qui ont permis au Centre régional de s'établir à Katmandou;

3. *Remercie également* le Secrétaire général et le Bureau des affaires de désarmement d'avoir fourni l'appui nécessaire pour que le Centre régional puisse opérer effectivement à partir de Katmandou et fonctionner efficacement;

4. *Engage* les États Membres, en particulier ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les fondations internationales, à verser des contributions volontaires, qui sont les seules ressources du Centre régional, pour renforcer le programme d'activités du Centre et en faciliter l'exécution;

5. *Réaffirme* son appui énergique au rôle joué par le Centre régional dans la promotion des activités menées par l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité de ses États Membres;

6. *Souligne* l'importance du « processus de Katmandou » comme moyen de développer la pratique des dialogues sur la sécurité et le désarmement à l'échelle régionale;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-sixième session, un rapport sur l'application de la présente résolution;

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ».